DLP 8-7-83202716

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition générale

Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Aquitaine
Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques

Abonnement annuel : 100,00 F

(56) 86.22.75

BULLETIN TECHNIQUE N° 24 - JEUDI 7 JUILLET 1983

VITICULTURE

MILDIOU

Depuis notre dernier bulletin la situation sanitaire du vignoble a peu évolué et les foyers de mildiou restent très limités, notamment en Gironde. Cependant des sorties de taches sont susceptibles de se produire à la faveur des précipitations de la période orageuse actuelle.

En conséquence, un traitement sera réalisé avant le 14 JUILLET afin d'assurer une bonne couverture de la végétation au moment de la sortie éventuelle de ces taches.

BLACK-ROT

La protection sera maintenue par le traitement visant le mildiou.

OIDIUM

Le temps actuel étant très favorable à cette maladie, on ajoutera un anti-oïdium dans la bouillie de traitement.

EUDEMIS-COCHYLIS

Le vol qui a débuté depuis le début du mois s'intensifie actuellement et les premières pontes ont été observées. Les premières éclosions sont donc à attendre à partir du 11 juillet.

Dans les foyers traditionnels, une intervention devra être réalisée avant le 14 Juillet en ayant soin de bien viser les grappes. Pour le Nord Blayais retarder l'application de 8 jours (traitement dans la semaine du 18 au 22 juillet) sauf avis contraire qui serait précisé dans le prochain bulletin.

CICADELLES

On note parfois des populations importantes de ce ravageur dont l'activité s'intensifie actuellement et un traitement peut se justifier si l'on observe en moyenne une larve par feuille sur 100 feuilles adultes observées. Dans ces situations, une intervention avec un produit efficace à la fois contre les tordeuses de la grappe et contre les cicadelles permettra une lutte contre ces deux ravageurs.

ARBORICULTURE

OIDIUM DU POMMIER

Maintenir une protection serrée en fonction du fongicide utilisé.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Il est encore trop tôt pour traiter la seconde génération. Attendre un prochain bulletin.

.../...

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD

Publication périodique
Inscription à la CPPAP n. 524 AD
ISSN n.313244253.00016

Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46X

P 539

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Traiter toutes les variétés devant être récoltées avant la mi-août en respectant les délais d'utilisation de la matière active choisie avant cueillette.

CARPOCAPSE DES PRUNES

Renouveler la protection conseillée dans le bulletin précédent dans le cas de lessivage par des pluies abondantes, sinon attendre la fin de la deuxième décade de ce mois.

MONILIA DU PRUNIER

On pourra profiter du traitement insecticide recommandé ci-dessus pour combattre le monilia sur fruits, notamment après une période pluvieuse. Parmi les matières actives pouvant être utilisées, on peut citer notamment iprodione (Kidan à 0,3 l/hl ou Rovral à 0,150 kg/hl), triforine (Funginex ou Saprol à 0,175 l/hl), vinchlozoline (Ronilan à 0,150 l/hl).

GRANDES CULTURES

MAIS

Pyrale : L'aire de répartition géographique de ce ravageur est actuellement en extension. De fait, certains producteurs ont pu, localement, noter des infestations un peu supérieures à celles des années antérieures. Le vol des papillons de 1ère génération se termine actuellement. On surveillera le niveau de population des chenilles issues des papillons de 2ème génération à partir du début du mois d'août (comptages au champ, bulletin Avertissements Agricoles), plus spécialement en culture de maïs doux.

Sésamie : Certaines parcelles, généralement sur lesquelles le broyage et l'enfouissement des tiges de maïs n'ont pu être réalisés à l'automne 1982, connaissent actuellement de fortes infestations. Les dégâts se manifestent par le dessèchement des feuilles du sommet de la plante ; à la base de la tige, sous la gaine la plus externe, un petit trou indique l'entrée des chenilles issues du vol de 1ère génération. Ces chenilles sont glabres, de couleur rosée, et au nombre de 15 à 20 par plante infestée. Au troisième stade larvaire, elles quittent leur première tige hôte, pour finir en solitaire leur développement dans les cannes de maïs avoisinantes. Cette 1ère génération est principalement dommageable en culture de maïs semence. Des pulvérisations de diflubenzuron (Dimilin à 0,7 kg PC/ha, peu toxique pour la faune auxiliaire) ou de deltaméthrine (Decis à 0,8 l PC/ha, un peu plus efficace mais pouvant entraîner des pullulations de pucerons) peuvent s'avérer rentables en cas de forte infestation.

Pucerons : On note actuellement une augmentation des populations de Sitobion avenae (couleur vert clair à rouge lie de vin, cornicules noires). Une intervention peut s'avérer rentable lorsque les pucerons sont présents, en colonies de tailles diverses, totalisant 300 individus/plante.

Aphicides utilisables : Nexion EC 40 (1 l PC/ha), Sovi Nexion 25 EM (1,5 l PC/ha), Rhodianex (1,5 l PC/ha), Sumicidin 10 (0,25 l PC/ha), Cymbush (0,2 l PC/ha), Kafil Super (0,2 l PC/ha), Decis (0,3 l PC/ha).

Le puceron Metopolophium dirhodum (cornicules claires, bande vert sombre longitudinale au dos de l'abdomen) ne semble pas actuellement présent. On surveillera cependant son éventuelle apparition, car sa salive est toxique pour le maïs. Une intervention entre le stade 6 feuilles et la sortie de la panicule mâle (intervention inutile au-delà) peut se justifier à partir de 35 individus/feuille.

Un autre puceron, Rhopalosiphum padi (corps trapu vert sombre, extrêmité de l'abdomen rouge brique) peut être observé (quelques individus isolés) ; il n'est généralement nuisible qu'à partir de la sortie de la panicule mâle.

LUZERNE PORTE-GRAINES

Le vol actuel de tordeuses (L. medicaginis) ne justifie une intervention (phosalone à 1 000 g MA/ha ou bromophos à 500 g MA/ha) que si le second traitement contre la Cécidomyie des fleurs remonte à plus de 15 jours.